



FR

CONSEIL DE DIRECTION
102^{ème} session
Rome, 10 – 12 mai 2023

UNIDROIT 2023
C.D. (102) 11
Original: anglais
avril 2023

Point n° 5 de l'ordre du jour: Activités législatives en cours

e) Principes relatifs aux contrats de réassurance (PRICL)

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur le développement du Projet sur les PRICL</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note de l'avancement des travaux du Groupe de travail sur les PRICL</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2017-2019; repris aux Programmes de travail 2020-2022 et 2023-2025</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Bas</i>

I. HISTORIQUE ET ÉTAT ACTUEL DU PROJET

1. Le projet sur la "Formulation des Principes relatifs aux contrats de réassurance" (PRICL) a été inclus dans le Programme de travail 2017-2019 d'UNIDROIT sur proposition d'un groupe de chercheurs des universités de Zurich, Francfort et Vienne, soutenu par une équipe internationale d'experts de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et des Amériques et suivi en tant qu'observateurs par des représentants des marchés mondiaux de l'assurance et de la réassurance. Ce projet a pour objectif de formuler une "redéfinition" du droit de la réassurance existant. UNIDROIT a été invité à participer à l'élaboration du projet pour assurer la cohérence avec les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (Principes d'UNIDROIT), dans la mesure du possible, considérés et traités comme une meilleure pratique en matière de règles du droit général des contrats. Comme le projet était financièrement autonome, il a été classé dans les travaux ayant un degré de priorité bas au sein du Programme de travail.

2. Conformément au calendrier annoncé, les PRICL - Première partie (dispositions et commentaires), après approbation par le Conseil de Direction lors de sa 98^{ème} session (Rome, 8 - 10 mai 2019), ont été publiés en tant que [Version 1.0 of 2019](#). La première partie de l'instrument prévoit des "Dispositions générales sur l'application des PRICL et définitions", "Obligations générales, précontractuelles et contractuelles du réassureur et du réassuré", "Recours en général", "Répartition des pertes" et "Agrégation des pertes". En 2018, le projet a reçu un financement supplémentaire pour traiter des sujets restants (notamment "Couverture adossée", "Clauses de responsabilité extracontractuelle", "Fin du contrat et réappropriation" et "Délais de prescription"). La poursuite du projet au sein du Programme de travail 2020-2022 avait été approuvée par le Conseil de Direction d'UNIDROIT lors de sa 98^{ème} session en 2019 et adoptée par l'Assemblée Générale lors de sa 78^{ème} session. À la demande du Groupe de travail, qui avait reçu l'autorisation d'achever le projet grâce

aux fonds inutilisés pendant la pandémie COVID-19, l'Assemblée Générale, lors de sa 81^{ème} session en décembre 2022, a adopté la recommandation du Conseil de Direction de maintenir le projet dans le Programme de travail 2023-2025 de l'Institut, jusqu'à sa finalisation en 2024. La participation d'UNIDROIT au projet assurera le rôle prépondérant des Principes d'UNIDROIT comme droit général des contrats et comme loi applicable éventuelle des contrats.

II. ACTIVITÉS DU PROJET DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION DU CONSEIL DE DIRECTION

Réunions du Groupe de travail

3. Le Secrétariat d'UNIDROIT a participé au **dixième atelier sur les PRICL**, organisé du 13 au 15 juillet 2022 à Bad Homburg (Allemagne) par l'Université Goethe de Francfort-sur-le-Main. L'atelier a porté sur le projet final sur "the Rule on the Period of Reinsurance Contracts", sur un premier projet de la clause adossée et sur le projet de Note conjointe PRICL-UNIDROIT sur les PRICL et le COVID-19. Les participants à la réunion ont également discuté des prochaines étapes et d'une stratégie de commercialisation de l'instrument.

4. Le **onzième atelier sur les PRICL** s'est tenu en présentiel à Rome, au siège d'UNIDROIT, du 25 au 27 janvier 2023. Le Groupe de travail a discuté d'un projet de Règle relative à la conservation, d'un projet révisé de la clause adossée et d'un nouveau projet relatif à la résiliation spéciale (présentée comme une partie supplémentaire à la "Rule on the Period of Contract"). En ce qui concerne ce dernier point en particulier, une grande attention a été accordée à la relation avec le droit général des contrats tel qu'il est incorporé par les Principes d'UNIDROIT.

Séminaires et publications

5. La session de janvier du Groupe de travail a été précédée d'un **séminaire de diffusion hybride**, tenu le 25 janvier 2023 au siège d'UNIDROIT et à l'initiative conjointe du Groupe de travail sur les PRICL, des Universités de Zurich et de Francfort-sur-le-Main et d'UNIDROIT. Le séminaire s'inscrivait dans la série de conférences ATILA de l'Institut de droit européen et a permis de présenter les avantages liés à l'utilisation des PRICL dans la pratique, lors d'un dialogue entre des universitaires et des praticiens de premier plan dans ce domaine. Le Secrétaire Général d'UNIDROIT, Ignacio Tirado, la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, ainsi que le co-responsable du projet, Manfred Wandt (Université Goethe de Francfort-sur-le-Main), ont accueilli une centaine de participants et leur ont expliqué le projet et la coopération existante entre UNIDROIT et le Groupe de travail sur les PRICL. Helmut Heiss (Université de Zurich et autre co-responsable du projet) a présenté les mécanismes d'application des PRICL, en mettant l'accent sur la flexibilité de l'instrument. Diana Cerini (Université de Milan, Bicocca) s'est attardée sur les recours des PRICL et leur relation avec les Principes d'UNIDROIT. Un groupe de discussion a suivi, avec Rosaria Acanfora (Responsable des contrats de réassurance et de la gestion des sinistres, Generali, Italia), Lari Kuitunen (Responsable réassurance If P&C Insurance, Finlande) et Christian Lang (General Counsel Swiss Re Corporate Solutions, Suisse), qui ont présenté plusieurs exemples concrets de l'application et de l'utilité des PRICL dans la pratique.

6. Le 8 février 2023, UNIDROIT et le Groupe de travail sur les PRICL ont publié une Note qui examine la réponse que les contrats de réassurance régis par les Principes du droit des contrats de réassurance (PRICL) pourraient apporter à la crise sanitaire du COVID-19: "Note sur les Principes relatifs aux contrats de réassurance (PRICL) et la crise sanitaire liée au Covid-19". La Note a été rédigée par Kevin Bork, Helmut Heiss, Marta Ostrowska, Jeffrey W. Stempel, Manfred Wandt et Oliver D. William en coopération avec le Secrétariat d'UNIDROIT.

III. PROCHAINES ÉTAPES

7. La prochaine réunion du Groupe de travail sur les PRICL est prévue du 12 au 14 juillet 2023 et se tiendra à l'Institut Max-Planck de Hambourg (Allemagne).

8. En ce qui concerne les futures activités de consultation et de diffusion, le Groupe de travail prévoit d'organiser des consultations avec les milieux industriels et d'autres parties prenantes afin de sensibiliser à la pertinence et à l'utilité pratiques de l'instrument et de contribuer à sa finalisation.

IV. ACTION DEMANDÉE

9. *Le Secrétariat d'UNIDROIT invite le Conseil de Direction à prendre note des progrès réalisés par le projet.*